

Inscriptions en 1^{ère} année commune pour l'année scolaire 2020-2021

La première phase d'enregistrement des inscriptions en 1^{ère} année commune se déroulera du lundi 10 février au vendredi 6 mars inclus (hors congés de carnaval).

Toute demande d'inscription requiert la remise du **Formulaire Unique d'Inscription (FUI)** par les parents, la personne responsable ou par la personne dûment mandatée par une procuration écrite, à l'établissement secondaire correspondant à sa 1^{ère} préférence.

Ce formulaire unique, reçu via votre école primaire, se compose de **deux volets** :

- un **volet général** reprenant les renseignements nécessaires à l'identification de l'élève.
- un **volet confidentiel** permettant de préciser l'établissement secondaire de leur 1^{er} choix ainsi que d'autres établissements dans l'ordre décroissant de leur préférence.

Nom de l'école : Athénée royal de Woluwe-Saint-Lambert

N° FASE : 513

N° de l'implantation : 936

Inscription en immersion : NON

L'école sera accessible au dépôt des FUI selon l'horaire suivant :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00
- mercredi : de 09h00 à 11h00

Lors de cette première phase, votre ordre d'arrivée n'influence en rien l'inscription.

Pour les élèves non-inscrits lors de cette première phase, une deuxième phase s'ouvrira à partir du 27 avril 2020, cette fois sur base d'ordre chronologique.

Si vous désirez plus amples informations sur les inscriptions en 1^{ère} commune, veuillez contacter l'école via « info@arwsl.be », nous rejoindre à l' « Après-midi découverte » du samedi 1^{er} février 2020 de 14h00 à 18h00 ou consulter <http://www.inscription.cfwb.be>